

L'Action Extérieure des Collectivités Territoriales

dans les secteurs de l'eau et l'assainissement

*Pourquoi et comment s'engager et
dans quel cadre légal?*



Mélodie Boissel

Chargée d'études au pS-Eau – programme Solidarité Eau



Un besoin d'agir

- ✓ L'accès à l'eau et à l'assainissement est reconnu comme un **droit fondamental** par les Nations Unies
- ✓ *ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau*
- ✓ **2,2 milliards** de personnes ne disposent pas d'un service d'eau géré en toute sécurité
- ✓ **4,15 milliards** de personnes ne disposent pas d'un accès à l'assainissement géré en toute sécurité : +50% de la population mondiale!
- ✓ Enjeux liés à l'eau et l'assainissement renforcés dans le contexte du **changement climatique**

Quelles contributions des CT Françaises?

- ✓ *Quel est le **cadre juridique** qui permet aux CT d'agir?*
- ✓ *Quel sont les **différents leviers de financement**, selon le statut et les compétences des CT? Comment sont-ils sollicités par les CT françaises (état des lieux depuis 2005)?*
- ✓ *Quels sont les **différents formes d'engagement** possibles des CT et leur intérêt pour le secteur de la solidarité interactions EA?*
- ✓ *Quels sont les **bénéfices mutuels** des dispositifs d'AECT, pour les CT françaises et leurs partenaires étrangers?*
 - *Quels domaines d'**expertise spécifiques aux CT françaises**, peuvent être profitables à leurs partenaires?*
 - *Comment l'AECT peut être **profitable au territoire de la CT française** et à ses services impliqués?*
- ✓ *Quelques exemples d'**AECT sur le bassin Adour Garonne***

Un cadre juridique incitatif

✓ Loi Thiollière du 2 février 2007

Les CT peuvent entreprendre des actions ne relevant pas du champ de leurs compétences.

✓ Art L.115-1 à 7 du CGCT

*« L'AECT relève de la **libre administration** des CT, est **facultative** et **volontaire**, constitue une **compétence propre**, conditionnée ni par la taille ni par le statut, non liée aux compétences assignées par la loi »*

✓ **Loi Canfin « LOP-DSI » du 7 juillet 2014** : Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale - **Nouvelle Loi d'orientation à venir**

✓ Loi Oudin Santini du 6 février 2005

*« Possibilité donnée aux CT exerçant les compétences eau et/ou assainissement, de **dédier 1% du budget annuel de ces services, à des actions internationales portant sur ces secteurs** »*

→ Solidarité entre usagers des services

Différents leviers de financement

Toutes les Métropoles, CU, CA, CC, communes (EPCI à fiscalité propre) peuvent :

- Mobiliser leur **budget général**, même si elles n'exercent pas les compétences EA

Les Métropoles, CU, CA, CC, communes exerçant les compétences EA peuvent:

- Recourir au **1% sur leur budgets spécifiques EA**
- Solliciter leur **budget général**.

Les syndicats d'eau et/ou d'assainissement peuvent :

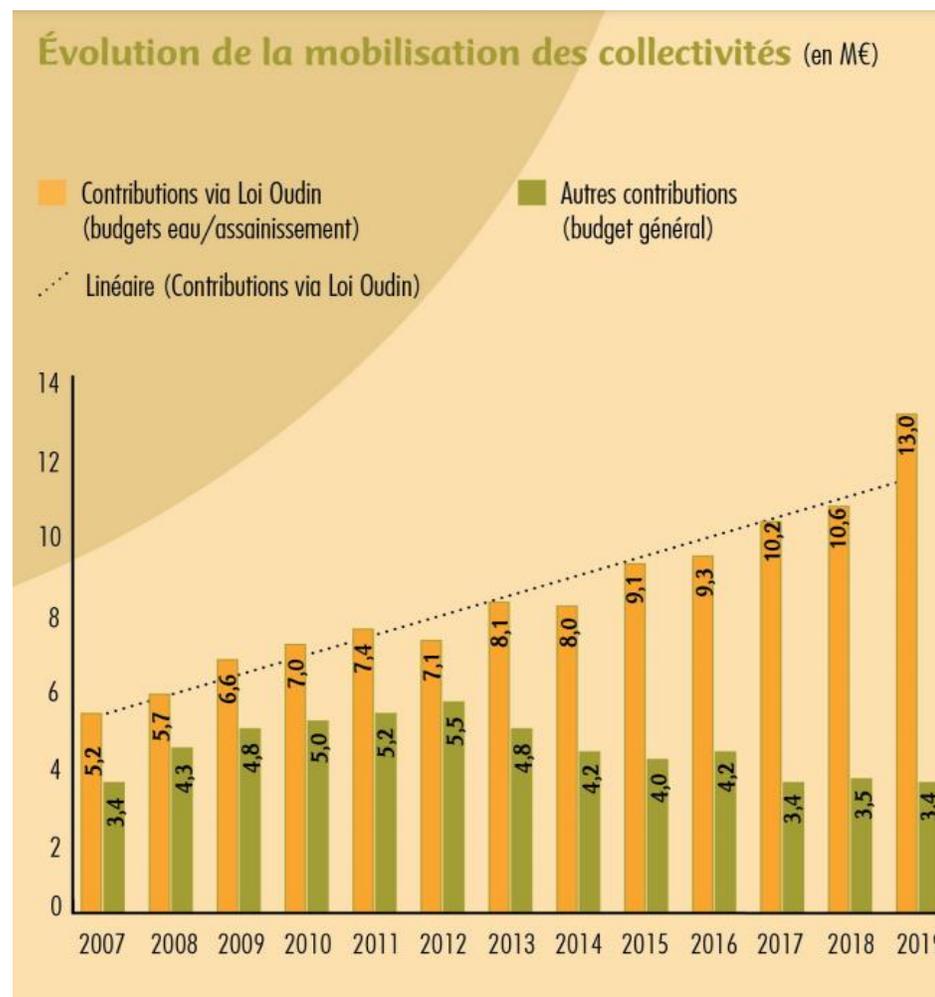
- Recourir au **1% sur leur budgets spécifiques EA**

Les CT qui s'engagent peuvent bénéficier de **cofinancements** - **effet levier** de 1 à 5

- Autres collectivités
- Agences de l'Eau (engagés également via la Loi Oudin)
- Etat : MEAE (DAECT), AFD (FICOL)
- Délégués de services

Une implication financière significative

- ✓ Depuis 2005, 178 M€ mobilisés via le 1% Oudin-Santini
115 M€ via le 1% Eau
63 M€ sur budget général
- ✓ En 2019, 32 M€ mobilisés :
16,4 M€ par les CT
15,6 M€ par les Agences de l'Eau.
- ✓ Recours à la loi Oudin-Santini en augmentation, atteint son maximum en 2019 : 13 M€ mobilisés par 75 collectivités
- ✓ Marge de progression importante (environ 50 M€ mobilisables)



Une mobilisation de diverses échelles de CT

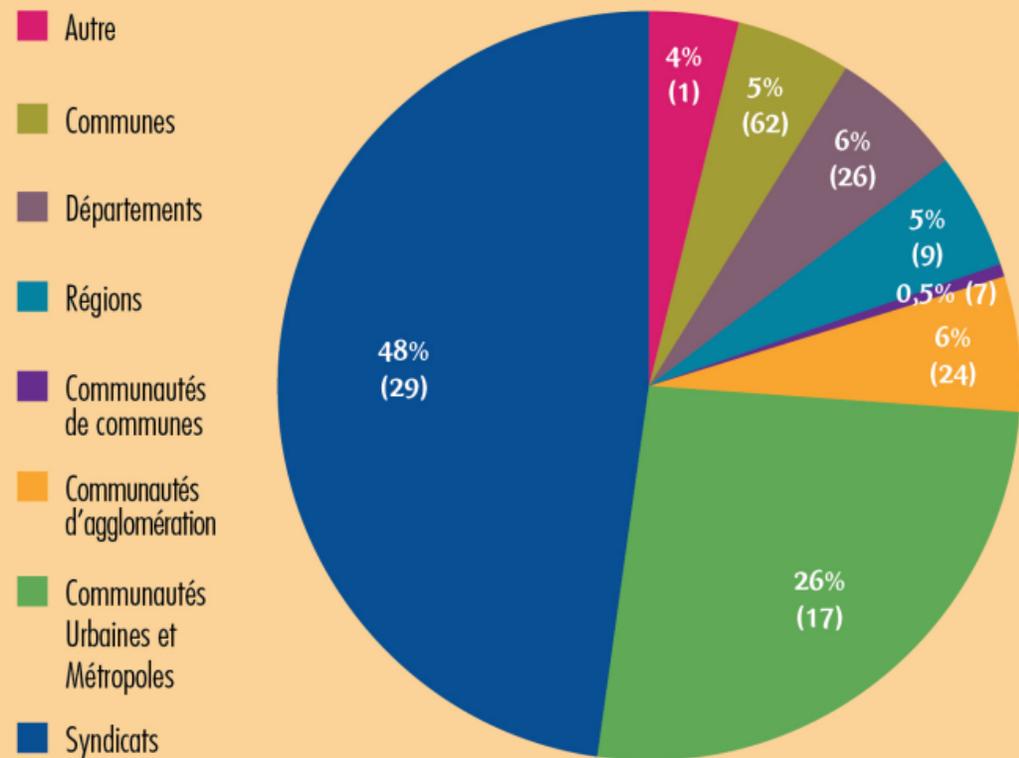
Typologie des CT engagées en 2019

Plus de **170 CT** engagées en 2019 :

- ✓ **38 grandes intercommunalités**: 5 M€
- ✓ **Syndicats** : 7,6 M€
- ✓ **60 communes** : 700 000 €

Des évolutions à venir avec les transferts de compétences eau et assainissement en cours

Répartition des sommes engagées et nombre d'acteurs engagés par type de collectivité



Différentes formes d'engagement

leur intérêt pour le secteur de la solidarité internationale EA

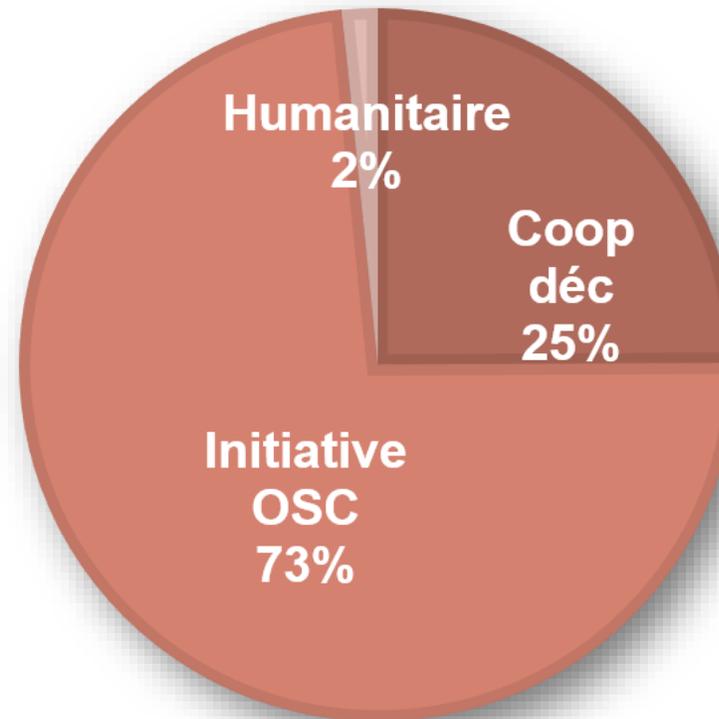
- ✓ **Soutenir financièrement des projets portés par des tiers (associations, petites CT)**
de façon **ponctuelle** ou bien **récurrente via un « fond eau »**
 - Allouer annuellement ou ponctuellement une **enveloppe financière**
→ Participe au **dynamisme** de la solidarité internationale EA
 - Définir un **dispositifs de sélection**, suivi de d'évaluation des projets
→ Participe au **renforcement des compétences** des porteurs de projets

- ✓ **S'engager dans une « coopération décentralisée »**
 - Etablir un **partenariat entre services** d'eau et d'assainissement, **sur la durée**
→ Favorise une relation de proximité, une compréhension approfondie des besoins
→ Favorise la prise en compte de **plusieurs composante des services EA**

Différentes formes d'engagement

Etat des lieux qualitatif en 2017

- ✓ Coopération décentralisée: 78 projets
- ✓ Financement de projets portés par des associations : 230 projets
- ✓ Urgence: 5 projets



Des bénéfices mutuels

L'apport de l'expertise des CT à leurs partenaires

✓ **Expertise des CT françaises**

gouvernance locale, aménagement du territoire local, maîtrise d'ouvrage
méthodologie de **gestion de projet**...

✓ **Expertise des CT exerçant les compétences EA:**

organisation des services EA

gestion technique, administrative et financière des services EA

➔ Appuyer les CT partenaires dans la **création ou le renforcement des services EA** (organisation, compétences)

➔ Favoriser **la pertinence et la qualité des projets** financés

Des bénéfices mutuels

L'AECT, outil de cohésion du territoire, d'ouverture au monde

✓ **Communication autours de l'AECT:**

- Levier d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale
- Sensibilisation aux enjeux mondiaux de l'eau.
- Valorise la CT en lui donnant une dimension internationale

✓ **Association de différents services au sein de la CT et de différents acteurs du territoire** pour le pilotage de l'AECT

- Enrichi les modes de travail et des compétences des élus et agents
- Dynamise et renforce les compétences du tissu associatif du territoire

✓ **Mobilisation de l'expertise des agents de la CT**

- Valorise le savoir-faire des agents et des services
- Enrichi la perception de leurs métiers, dynamise leur motivation

Les CT du bassin Adour Garonne engagées

Bordeaux Métropole

- ✓ **Fond de soutien** : Appel à propositions
- ✓ **Coopérations décentralisées** :
Communauté urbaine de Douala au Cameroun, Ville de Purisima del Rincon et Guanajuato au Mexique, Etat du Telangana, Inde
- ✓ 200 000 € /an, avec implication du délégataire eau potable

Toulouse Métropole

- ✓ **Fond de soutien**
- ✓ **Coopérations décentralisées** : Saint Louis au Sénégal; Ramallah en Palestine ; Tunis
- ✓ 860 000 € en 2019, avec implication du délégataire eau potable

Quelques initiatives de soutien à des acteurs associatifs

- ✓ **Communauté d'Agglomération de Brive** :
Soutien de 3 projets pour environ 30 000 € en 2019
- ✓ **Sydec des Landes** (Syndicat d'équipement des communes des Landes) :
Soutien de 4 projets pour 16 000 € en 2019

Quelques initiatives de coopération décentralisée

- ✓ **Villes de Lescar et de Billère**:
Ville de Beit Fajjar en Palestine (Hamap Humanitaire, cofinancements AEAG, MEAE)
- ✓ **Eau 17**:
Préfecture de Boffa en Guinée (Charente-Maritime Coopération, Département)



programme
Solidarité-Eau

Pour s'engager, pour aller plus loin

Outils & Méthodes
LES ESSENTIELS



L'action extérieure
des collectivités
territoriales pour l'eau
et l'assainissement



programme
Solidarité-Eau

Besoin d'information? d'accompagnement
pour la mise en place de vos dispositifs?

Nous contacter !

A Toulouse:

26-28 rue Marie Magné
31200 Toulouse
+33 6 20 23 85 47
toulouse@pseau.org

www.pseau.org

www.twitter.com/pseau

www.facebook.com/pseau